

Procès-verbal Conseil municipal du 07 novembre 2022

Présents (dans l'ordre alphabétique du nom) :

Céline BRUNET ; Adeline CLEDAT ; Loïc DESIR ; Gérard DUMONT ; Sonia GIRARDON, Aurélie TRENTALAUD, Marie-Claude SERVAES

Jean-Marie HORRY ; Christophe LAFARGE ; Romain LAVILLE ; Denis MARTINIE ; Gérard PRUGNAU ; Vincent SOUMAGNAS ;

Absent(s) excusé(s) : Christophe Palade Procuration à Jean-Marie Horry
Samuel Riverain Procuration à Gérard Dumont

Secrétaire de séance : Denis Martinie

Ouverture de séance : 20h00

Monsieur le Maire indique qu'il sera abordé la question des festivités de fin d'année et des tarifs appliqués au colis de Noël des personnes âgées, aux cadeaux des enfants de l'école, des enfants du personnel et des conseillers municipaux. Ce point n'avait pas été prévu à l'ordre du jour. Il n'y a pas d'opposition.

Ordre du jour :

1/ Approbation du procès-verbal précédent :

Après lecture du précédent procès des remarques sont faites.

Deux erreurs sont soulignées :

- Délibération relative à la demande de subvention de l'ASJSM (foot)

Le nombre de votant est erroné : il y a lieu de lire que la délibération est adoptée par 13 voix Pour et 2 Contre (Mrs Prugnau et Riverain)

- Questions diverses

Lorsque Jean-Marie Horry évoque la fin des réunions en visio, il y a lieu de rajouter que cela concerne les réunions du conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés à la réunion précédente

- valident les modifications ci-dessous
- **approuvent le procès-verbal tel que modifié**

Une copie de la délibération sera annexée au procès-verbal de la réunion du 24 août 2022

2/ Taxe d'aménagement

Jean-Marie Horry rappelle qu'elle a été instituée dans la commune en 2012.

3 taux différents : 1.5 % taux générique

5 % secteur rue de la Trahison et 7 %

La loi du 30/12/2021 rend obligatoire le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement entre communes membres d'un EPIC à fiscalité propre, compte tenu de la charge des équipements publics assumée par chacune des collectivités concernées.

Un taux forfaitaire de reversement de la taxe d'aménagement de 0.10 % pour l'ensemble des communes du territoire est proposé.

Récapitulatif des recettes de taxe d'aménagement : 2018 = 1960.37 euros / 2019 : 623.71 euros / 2020 : 1556.85 euros.

Vote du Conseil Municipal : accord à l'unanimité.

3/ contrat risque assurance

Concerne les agents CNRACL

Le CDG 87 a effectué une négociation avec l'assureur SOFAXIS suite à la dénonciation du contrat par l'assureur lui-même.

2 options proposées : soit une baisse des remboursements de 20 % sans modification du taux de cotisation
soit une hausse de cotisation de 10 % et une baisse des remboursements indemnités journalières de 10 %

Montant de la cotisation 2022 : 20 896.78 euros

Vote du Conseil Municipal : maintien du contrat avec choix option hausse de cotisation de 10 % et baisse des remboursements indemnités journalières de 10 %

4/ Destination des coupes de bois

Prévision des coupes de bois 2023 -> éclaircies sur 2 parcelles

2 a = 6.38 ha 1^{ère} éclaircie destinée à la vente

3 a = 7.29 ha 1^{ère} éclaircie destinée à la vente

Vente à la diligence de l'ONF.

Le conseil municipal se prononcera sur le mode de mise en marché des bois ultérieurement

Débat d'Auréli Trentalaud par rapport aux éclaircies toujours autorisées et qui ne souhaite pas de coupes rases.

Vote du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour les coupes sur les parcelles mentionnées ci-dessus.

Réflexion de Jean-Marie Horry qui propose des visites sur le terrain aux conseillers municipaux (forêt avec ONF et installations eau potable avec la SAUR). Des dates seront proposées en 2023.

5/ Demande d'admission en non-valeur

Concerne des paiements de cantine = 307 euros et 52.60 euros de 2011

Jean Marie Horry propose de tenter une relance pour une des familles.

Adeline Clédats lui indique de proposer un échéancier de paiement à la famille.

Vote du CM : 5 Contre (Adeline Clédats, Vincent Soumagnas, Gérard Prugnau, Christophe Palade par procuration, Gérard Dumont)

1 Abstention (Samuel Riverain par procuration)

9 Pour (Jean Marie Horry, Marie Claude Servaes, Loïc Désir, Sonia Girardon, Auréli Trentalaud, Christophe Lafarge, Romain Laville, Denis Martinie, Brunet Céline)

6/ Tarification de la part communale sur la redevance de l'eau

Jean Marie Horry rappelle que depuis 2020 il y a une augmentation linéaire de la tarification de 20 %
Explication de cette hausse : prévision de travaux d'adduction d'eau potable et réseaux fuyards, neutralisation

Rappel : en 2026 la compétence « EAU » sera transférée à la communauté de communes ELAN -> ce qui aura des conséquences en matière d'harmonisation des tarifs pour toutes les communes du territoire. Nécessité de maintenir des hausses tarifaires pour éviter que cela « n'assomme les citoyens » dans les années prochaines. Il indique aussi que l'augmentation du coût de l'énergie aura des incidences sur les coûts.

La neutralisation de l'eau coûtera très cher (+ de 1 000 000 d'euros)

Prix du m3 sur les communes limitrophes : 2.18 euros à St Sulpice, 1.86 euros à Bersac ; 1.583 euros à La Jonchère

Jean Marie Horry propose de garder une augmentation linéaire de 0.10 euros/m3 mais propose de ne pas toucher à la part relative à l'abonnement (33 euros)

Christophe Lafarge donne des précisions sur la part de la SAUR et les barèmes.

Marie Claude Servaes signale que la consommation baisse légèrement cette année sans doute du fait des restrictions.

Céline Brunet questionne sur « le rôle » de la SAUR.

Après toutes ces discussions, Monsieur le Maire invite les conseillers à se prononcer sur la modification du tarif soit 0.65 euros/m3 sans modification du tarif de l'abonnement (33 euros).

**Vote du Conseil Municipal : 14 Pour (Adeline Clédât, Vincent Soumagnas, Gérard Prugnaud, Christophe Palade par procuration, Gérard Dumont, Samuel Riverain par procuration, Jean-Marie Horry, Marie Claude Servaes, Loïc Désir, Sonia Girardon, Aurélie Trentalaud, Christophe Lafarge, Romain Laville, Denis Martinie
1 Abstention (Céline Brunet)**

7/ Demande de subvention au Conseil Départemental

- Projet de demande de stationnement avenue de la Gare

Devis sur stationnement alterné sur les 535 mètres de l'avenue (panneaux de signalisation, balisettes) – devis estimé en octobre 2022 à 11 050 euros HT.

Monsieur Horry indique qu'il s'agit d'un chiffrage pour avoir une idée du coût de ce projet.

Projet de travaux sollicités par des riverains de l'avenue de la Gare qui considèrent que les véhicules roulent beaucoup trop vite, récemment un chat a été écrasé -> débat qui s'engage sur les moyens pour faire ralentir les véhicules (balisettes, coussin berlinois)

Même demande de la part des riverains de la rue de la Poste

Monsieur Horry indique que le taux de subvention serait de 55 %

- Projet d'un parc clôturé derrière l'école

Permettra d'avoir un lieu ombragé pour les enfants

Chiffrage du dossier par PALOMA (chantier d'insertion) à hauteur de 7 278 euros TTC -> ouverture mur, portail, clôture)

La programmation de ces 2 projets sera faite sur le budget 2023 si la situation financière de la commune le permet

Vote du CM : accord à l'unanimité pour déposer les dossiers de demandes de subvention

8/ Nomenclature comptable

Possibilité de passer par anticipation au 1^{er} janvier 2023 à la nouvelle nomenclature comptable M57 en remplacement de la M14.

Les secrétaires de mairie ont commencé des formations.

En parallèle, le pack de logiciels fournis par l'ATEC jusqu'à présent va être remplacé par des logiciels proposés par la société JVS qui a remporté le marché public mis en place par l'ATEC.

Adeline Clédat indique que ces logiciels ont plus de possibilités que les anciens, cependant ils sont moins fluides. Il y aurait un travail de saisie par le secrétariat important pour mettre à jour les nouveaux logiciels et peu de transfert total de l'ancienne nomenclature M14.

L'ATEC continuera à être l'interlocuteur des collectivités pour la maintenance et les questions techniques liées à l'utilisation des logiciels JVS.

Transmission de la délibération à la DGFIP.

Vote du Conseil municipal : accord à l'unanimité sur le passage à la nomenclature M 57

9/ Avenant aux conventions assainissement et voirie

Jean-Marie Horry explique les faits : la commune de Vaulry n'a pas opté pour le reversement intégral FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) à la communauté de communes selon le mode de répartition « dérogation libre ». La communication de cette décision à la communauté de communes a été tardive, il n'y a pas d'autre choix de répartir le FPIC selon le droit commun à savoir le versement du FPIC par la communauté de communes aux communes du territoire. La perte de ressources pour ELAN s'élève à 574 254 euros.

Pour rétablir la situation et rééquilibrer le budget de la communauté de communes il est proposé une compensation à l'euro prêt en modifiant par avenant les conventions « Voirie » et « Assainissement » par lesquelles la communauté de communes reversait une participation aux communes pour les missions « Voirie » et « Assainissement ». La communauté de communes ne reverserait pas les attributions aux communes pour les missions « voirie » et « assainissement » exercées pour le compte de la communauté de communes jusqu'à concurrence du montant du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) versé par la communauté de communes. Dans le cas où le non versement des compensations « voirie » et « assainissement » ne seraient pas suffisantes, un versement complémentaire sera effectué par la commune à hauteur du montant du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) reçu.

La délibération devra prévoir l'autorisation du jeu de compensation entre les communes et la communauté de communes ELAN.

Vote du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour signature des avenants « voirie » et « assainissement »

10/ Demande de subvention

Demande de l'association « retraite sportive de l'Arboretum ».

Information relative à Gilbert Chabrol qui ne s'occupe plus des randonnées.

Jean Marie Horry présente la demande et donne lecture du courrier.

Tous les documents sont présents pour se prononcer sur la demande.

29 adhérents en 2022

Demande relative à l'achat de matériel pour la danse et la gymnastique

Rappel : le RSA bénéficie de la salle des fêtes gratuitement 2 fois par semaine.

Jean Marie Horry propose de voter une subvention à hauteur de 100 euros pour l'année 2022

Vote du Conseil Municipal : 14 Voix Pour (Adeline Clédats, Vincent Soumagnas, Gérard Prugnau, Christophe Palade par procuration, Gérard Dumont, Samuel Riverain par procuration, Jean-Marie Horry, Loïc Désir, Sonia Girardon, Aurélie Trentalaud, Christophe Lafarge, Romain Laville, Denis Martinie

Marie Claude Servaes ne prend pas part au vote (membre de l'association)

11/ Tarif Noël 2022

- Décorations de Noël : Jean-Marie Horry propose d'acter ce qui a été adopté en réunion de bureau -> installation de décorations mais limitation du temps d'éclairage (du 18 décembre au 03 janvier) et en ne gardant que les décorations avec des ampoules LED.
Rallumer le week-end des vœux et du repas des aînés
- Marché de Noël : dimanche 18 décembre
25 exposants à l'intérieur de la salle des fêtes
Arrêtés municipaux à prévoir à l'avance
- Père Noël : à chercher
- Repas de Noël restaurant scolaire : 15 décembre
- Goûter enfants de l'école : pas de goûter, remise d'un ballotin de chocolat à chaque enfant de l'école
- Abandon des cadeaux aux enfants de la fratrie non encore scolarisés
- Dotation de 14 euros par enfant scolarisé pour le cadeau de Noël au choix des enseignants pour cadeaux/spectacle à 50/50.
- Voir pour 2023 pour un arbre de Noël communal
- Pot pour le Noël du personnel et de leurs enfants ainsi que ceux des conseillers municipaux : 16 décembre
13 enfants concernés – Tarif proposé : 25 euros
Sonia Girardon propose d'associer le personnel du SIVU et leurs enfants à cette manifestation (5 enfants sont concernés)
- Repas des aînés : principe retenu pour le 23 janvier 2023
- Vœux à la population : 20 janvier 2023 – voir réservation de la salle des fêtes et prévoir les décorations.
Denis Martinie suggère de prévoir une réunion de la commission de vie locale.

Vote du Conseil Municipal : accord à l'unanimité les principes, sur les tarifs et des dates proposées

Départ de Marie Claude Servaes à 22 h 30 (procuration à Gérard Prugnau)

12/ Informations diverses

- Remerciements du club canin pour le concours d'agility
- Information sur la médaille d'or en saut d'obstacles à cheval pour une jeune fille dont l'entraîneur est domicilié sur notre commune
- Le PV de la réunion de la Communauté de Communes est disponible sur leur site internet
- Attribution d'une subvention de 2 904 euros de la Région Nouvelle Aquitaine relatif à des travaux sylvicoles.
- La commune va bénéficier d'une aide financière dans le cadre du « filet de sécurité inflation »
- L'assemblée générale de SINGLETRACKS a eu lieu le 15 octobre 2022. Il est à noter une forte augmentation de l'activité, 2 emplois à temps plein ont été créés mais la marge commerciale est en baisse en raison d'une diminution des consommations snack et buvette, des investissements et des frais de navette en hausse et de nombreux travaux liés à la remise en état des pistes. Le partenariat avec l'ONF est relativement bon. Des projets sont à l'étude : parcours d'enduro et location de trottinettes.
- Les services techniques passent beaucoup de temps à l'entretien des cimetières et malgré cela les résultats ne sont pas satisfaisants eu égard au temps passé. Pour rappel, l'usage des désherbants est interdit. Dans l'ancien cimetière, seul un désherbage manuel peut être effectué. Madame Dumont Annick est remerciée pour sa participation et son soutien aux agents techniques.
Une mise en herbe des allées du nouveau cimetière pourrait être envisagée pour un gain de temps au niveau de l'entretien (utilisation des tondeuses).
Une réflexion est en cours pour la reprise des concessions anciennes en état d'abandon manifeste à l'ancien cimetière. Le budget global de remise en état est estimé à 100 000 euros.

La commune est responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés par le délabrement de ces concessions abandonnées.

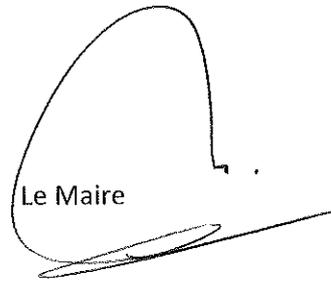
- Rappel de la cérémonie du 11 novembre
- Un concert solidaire est organisé par la coopérative scolaire le 18 novembre à la salle des fêtes avec la troupe Laetiket en lien avec un projet musical pour les élèves de CM1-CM2. Les recettes serviront au financement de la classe de découverte en 2023.
- Des devis seront demandés pour la création d'un city stade

Le secrétaire



Denis Martinie

Le Maire



Jean Marie Horry